

DEMANDE D'AFFILIATION

FFSAI



LA DEMANDE D'AFFILIATION

Le dossier relatif à une demande d'affiliation sera adressé à la Ligue du Sport Automobile, ainsi que le cas échéant à la Ligue de Karting, dont dépend l'association sportive, ou directement à la F.F.S.A. si l'association est située sur un territoire ne dépendant d'aucune des Ligues du Sport Automobile.

Il appartiendra à cette (ces) Ligue(s) de se prononcer au sujet de la demande et de transmettre ensuite, le cas échéant, le dossier complet à la FFSA.

L'affiliation de l'association est prononcée par le Comité Directeur de la FFSA.

Il est précisé que celui-ci refusera toute demande d'affiliation d'une association dont la dénomination sera composée exclusivement du nom d'une discipline gérée par la FFSA.

PIECES DU DOSSIER A FOURNIR

1. Une demande d’affiliation signée par le président et le secrétaire général de l’association sportive ;
2. Une copie conforme du récépissé de déclaration à la Préfecture ;
3. Un exemplaire du Journal Officiel publiant un extrait de cette déclaration ;
4. Un exemplaire de ses statuts conformes au modèle de statuts établis par le Comité Directeur de la FFSA ;
5. La liste complète de son Comité Directeur, avec indication des professions et adresses pour le Bureau, étant rappelé que chaque personne devra être titulaire d’une licence en cours de validité ;
6. L’acceptation, par écrit, des Règlements et Statuts de la FFSA. ;
7. Le montant du droit d’affiliation à la FFSA, soit 6 250 € ;
8. Les motivations de la demande d’affiliation ;
9. L’intérêt d’une nouvelle association dans le département ;
10. Un projet de recrutement de licenciés ;
11. Un programme d’organisations ;
12. Un bilan d’activité de l’année précédente ;
13. Le nom de son délégué (en dehors du Président) à l’Assemblée Générale de la Ligue du Sport Automobile, et le cas échéant de Karting, à laquelle l’association est rattachée ;
14. Les coordonnées GPS de l’adresse de l’association pour le site internet FFSA